

Paris teste un service de véhicules électriques partagés entre professionnels

Jeudi 26 janvier à 9h30 - 1 passage du grand Cerf (2^e)

Dans le cadre du plan Qualité de l'air, Paris propose aux professionnels parisiens un ensemble de mesures pour les accompagner vers une mobilité plus propre. Jeudi, la Ville de Paris expérimentera un nouveau service de véhicules électriques partagés entre artisans et commerçants des 2^e et 3^e arrondissements.

Anne Hidalgo, Maire de Paris, a souhaité proposer aux commerçants et artisans des solutions innovantes pour une mobilité plus propre, et notamment un nouveau service leur permettant de limiter ou même d'abandonner la possession d'un véhicule professionnel polluant, tout en garantissant souplesse et efficacité pour leurs livraisons quotidiennes.

Ainsi, jeudi, la Ville de Paris, avec le soutien de l'Ademe, lancera l'expérimentation d'un nouveau service d'autopartage de véhicules utilitaires électriques, proposé aux artisans et commerçants des 2^e et 3^e arrondissements.

Cette expérimentation inédite vient compléter l'ensemble des mesures mises en place depuis 2015 dans le cadre du plan Qualité de l'air en faveur des professionnels parisiens, et notamment les aides au renouvellement d'un véhicule professionnel, proposées par la Ville de Paris aux professionnels de Paris et de petite couronne *:

- 3000€ pour un VUL électrique ou GNV dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 2,5 tonnes ;
- 6000€ pour un VUL électrique ou GNV dont le PTAC est strictement supérieur à 2 tonnes ;
- 9000€ pour un poids lourd électrique ou GNV.

* Aide d'un montant de 15% du prix d'achat d'un véhicule hors option et hors bonus éventuel de l'état, valable pour un seul véhicule par entreprise, et réservé aux TPE de moins de 10 salariés.

Personnalités présentes :

- Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public ;
- Olivia Polski, adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et indépendantes ;

- Jean-Louis Missika, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité ;
- Jacques Boutault, Maire du 2^e arrondissement de Paris ;
- Nicole Bismuth-Le Corre, adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Paris.

Date et lieu :

Jeudi 26 janvier 2017 à 9h30 - « Le Pas Sage » - 1 passage du grand Cerf (2^e)

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61